

## COMPTE RENDU

Réunion de chantier du 20/05/2015

### Participants

Etat : P : présent, A : absent,

Structure	Nom et init. prénom	Tél.	Fax	Adresse courriel	Etat	Diffusion à	
MO	Syndicat	CAUDRON L.	06.78.24.92.03		caudron.scea@wanadoo.fr	P	x
		MESSANCE J.J.	06.13.76.48.52		jj.messance@wanadoo.fr	P	
		LECLERE B.			leclereb.02@gmail.com	A	
		CARLIN J.L.	03.23.74.83.87		jelocarlin300@gmail.com	A	
		GERAULT N. (Président)	06.51.97.67.89		ngerault@mercin-et-vaux.fr	A	
		COUVREUR A.	06.87.01.68.71		earla.couvreur@free.fr	A	
		COUVREUR F.	06.80.65.54.18		couvreur.francis@wanadoo.fr	A	
	ANDRY T.	06.88.53.66.73		theodoreandry@hotmail.fr	A		
Moe	Antea Group	MOLINARI R.	06.88.53.20.65		regis.molinari@anteagroup.com	A	x
		KOESTEL G.	06.19.19.65.12		guillaume.koestel@anteagroup.com	P	
E	Ent. SETHY	WENDLING B.	06.26.87.45.35		benoit.wendling@sethy.eu	P	X
		SANTARINI C.	06.23.06.45.54			P	
		EINHORN C.				P	
AMO	USAGMA	EMERY C.	03.23.20.36.16		union-des-syndicats@griv.fr	P	X
	Mairie de Mercin-et-vaux	CAUDRON L.	06.78.24.92.03		caudron.scea@wanadoo.fr	P	x
		LAVOINE C.	03.23.73.63.36		mairie@mercin-et-vaux.fr	P	
		BUSIGNY J.C.	03.23.54.66.98		mairie@mercin-et-vaux.fr	A	
	DREAL Picardie	DAUCHEZ D.	03.22.82.25.06		dominique.dauchez@developpement-durable.gouv.fr	A	x
	CG 02	LEFEBVRE L.	03.23.24.68.27		lfebvre@cg02.fr	A	x
		FARAMUS I.	03.23.24.84.12		ifaramus@cg02.fr	A	
	CR Picardie	SIRON A.	03.22.97.27.97		asiron@cr-picardie.fr	A	x
	DDT 02	QUENTIN D.	03.23.27.66.79		damien.quentin@aisne.gouv.fr	A	x
		DELAVEAUD P.	03.23.24.64.73		patrice.delaveaud@aisne.gouv.fr	A	
	CA 02	AMBROSINO S.	03.23.22.51.08		Stephanie.ambrosino@ma02.org	A	x
	Propriétaire	ROY F.	03.23.73.63.91		francis.roy1@aliceadsl.fr	P	x
		LEQUEUX Y.	03.23.73.62.92			A	
		BLONDELLE P.	06.70.99.19.80			A	
		BENOIST P.				A	
		SEZILLE D.	06.76.51.36.31			A	
		BERTHAUT J.P	06.87.35.45.72			A	

## Ordre du jour

- Digue de bois et de prairie inondables, saignées rondin (tranche conditionnelle n°2), aménagements de réseau (tranche conditionnelle n°2), barrages gabion (tranche conditionnelle n°2), noue enherbée (tranche conditionnelle n°2), haies anti-érosion (option), délais de fin de travaux.

## Pièce(s) annexe(s)

Aucune

## Prochaine réunion

- Non définie à ce stade

*NB : le présent procès-verbal, établi à partir des notes prises lors de la réunion mentionnée, est considéré comme définitivement approuvé, s'il n'a pas fait l'objet d'observations suite à la réunion de chantier n°11.*

## Planning prévisionnel

Finition des travaux de mise en place des barrages gabion (tranche conditionnelle n°1) semaine 21.



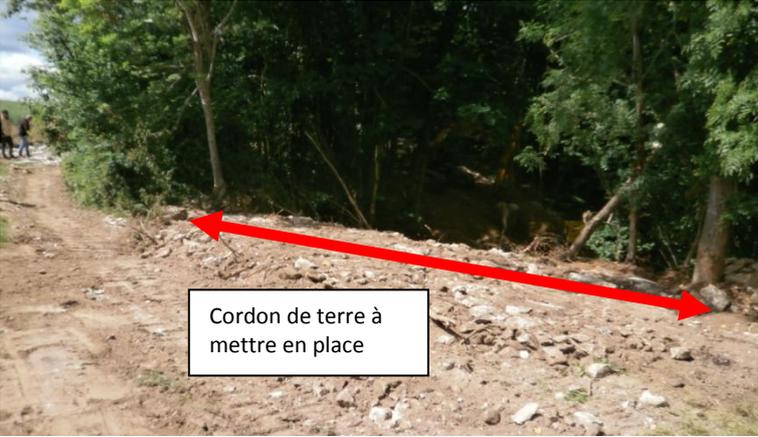
N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
3	<i>Digues de bois inondable</i>	 <p data-bbox="769 645 879 674"><i>Digue aval</i></p>  <p data-bbox="539 1176 1107 1205"><i>Bêche en béton en amont des matelas gabion (digue aval)</i></p>  <p data-bbox="592 1583 1058 1612"><i>Haie à mettre en place lors de la remise en état</i></p>	-	-

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
4	<b>Digues de prairie inondable</b>	<p><b>Digue amont :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La bêche en béton en amont des matelas gabion sera réalisée courant de semaine 21.</li> <li>▪ Le chemin en béton a été réalisé.</li> <li>▪ Il présente une largeur minimale de 3,5m.</li> <li>▪ Le raccord avec le matelas gabion a été correctement réalisé.</li> </ul> <div data-bbox="445 461 1206 797" style="text-align: center;"> <p>Bêche à remplir de béton</p> <p>Matelas gabion</p> <p><i>Bêche en amont des matelas gabion (digue amont)</i></p> </div> <div data-bbox="445 853 1206 1272" style="text-align: center;"> <p>Chemin béton</p> <p><i>Chemin béton en aval de la surverse</i></p> </div> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le type de portail proposé par SETHY a été validé par M. Berthaut.</li> <li>▪ Au niveau du renforcement de l'entrée à la parcelle (en béton concassé) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ deux portails identiques seront mis en place (le poteau central sera amovible).</li> <li>○ La surface à renforcer sera augmentée de 45m<sup>2</sup> dans la parcelle (4,5m de largeur, 10m de longueur).</li> </ul> </li> <li>▪ Les matériaux à utiliser pourront être issus des pierres à gabion en excès.</li> <li>▪ La clôture ceinturant la digue sera fournie par SETHY et mise en place par M. Berthaut.</li> <li>▪ La mise en place des portails sera effectuée en présence de M. Berthaut afin d'aligner correctement les portails avec la clôture.</li> <li>▪ La tête de pont en sortie de la mare a été mise en place.</li> <li>▪ En accord avec les élus et M. Berthaut, un léger profilé enroché sera réalisé aux abords de la mare, au niveau des zones de résurgences.</li> <li>▪ Le profilé présentera une largeur d'environ 2m et permettra de drainer les eaux issues des résurgences et ainsi d'assurer la pérennité du talus.</li> </ul>	<p>SETHY</p> <p>SETHY</p> <p>SETHY</p>	<p>Semaine 21</p> <p>Semaine 22</p> <p>Semaine 22</p>

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
4	<b>Digues de prairie inondable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'entreprise proposera un devis relatif à la réalisation du profilé enroché.</li> <li>▪ L'aménagement sera validé une fois le devis estimatif présenté au Maître d'Ouvrage.</li> </ul> <div data-bbox="445 315 1206 703" style="text-align: center;">  <p><i>Tête de pont en sortie de la mare</i></p> </div> <div data-bbox="445 759 1206 1167" style="text-align: center;">  <p><i>Zone de résurgence au niveau de la mare (coté talus)</i></p> </div> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La grille amovible de protection de la vanne de régulation reste à mettre en œuvre.</li> <li>▪ Un cadenas sera mis en place sur la vanne de régulation.</li> <li>▪ La clé du cadenas sera entreposée à la mairie de Mercin-et-Vaux.</li> <li>▪ Le chemin en enrobé longeant la prairie a été repris légèrement afin d'en limiter la détérioration.</li> </ul> <div data-bbox="445 1514 1206 1951" style="text-align: center;">  <p><i>Béton coulé afin de combler les zones de chemin détériorées</i></p> </div>	SETHY	Semaine 21
			SETHY	Semaine 22

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
4	<b>Digues de prairie inondable</b>	<p><u>Digue aval :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La rehausse de la cote de surverse de l'ouvrage (au droit des matelas gabion) est en cours de réalisation).</li> <li>▪ La vanne de régulation a été mise en place.</li> <li>▪ Un cadenas sera mis en place sur la vanne de régulation.</li> <li>▪ La clé du cadenas sera entreposée à la mairie de Mercin-et-Vaux.</li> <li>▪ La grille amovible de protection de la vanne de régulation reste à mettre en œuvre.</li> </ul> <p><u>Noue aval</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La noue sera prolongée d'environ 5m dans la pâture située en aval.</li> </ul>	SETHY	Semaine 22
5	<b>Saignées rondin (tranche conditionnelle n°2)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En accord avec les élus, il a été décidé de mettre en place des treillis soudés au dessus des saignées rondin afin de permettre le passage éventuel de véhicules motorisés.</li> </ul>	SETHY	Semaine 22
6	<b>Fossés en amont des digues de bois inondable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En complément du merlon déflecteur réalisé, les riverains souhaitent le curage d'un fossé remblayé artificiellement.</li> <li>▪ Un profilé sous forme de passage à gué sera de plus réalisé afin de permettre le passage des piétons.</li> <li>▪ L'entreprise proposera un devis relatif à la réalisation du curage.</li> <li>▪ L'aménagement sera validé une fois le devis estimatif présenté au Maître d'Ouvrage.</li> </ul>	SETHY	Semaine 22
7	<b>Aménagements de réseau (tranche conditionnelle n°2)</b>	<p><u>Raccord au réseau EP en aval du chemin de la Montagne</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En accord avec les élus, l'aménagement initialement prévu (connexion de l'avaloir existant au réseau EP de la commune) est conservé.</li> <li>▪ L'aménagement sera réalisé sous réserve de l'obtention de l'autorisation de rejet dans le réseau auprès du concessionnaire.</li> <li>▪ Antea group réalisera une visite sur site mardi 26/05/2015 en présence de M. Liefoghe (Communauté d'Agglomération du Soissonais).</li> <li>▪ En lieu et place du cassis en enrochements proposé dans le Compte Rendu n°9, les élus souhaitent la reprise du chemin sous forme de cassis en terre, afin de « casser » la vitesse des écoulements provenant du chemin.</li> <li>▪ De plus, des matériaux seront apportés afin de combler l'aval de la cavée dans laquelle se rejettent les saignées rondin.</li> <li>▪ L'entreprise proposera un devis relatif à la réalisation de ces aménagements supplémentaires.</li> <li>▪ Les aménagements seront validés une fois le devis estimatif présenté au Maître d'Ouvrage.</li> </ul> <p><u>Doublement d'une grille avaloir existante</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En accord avec les élus, l'aménagement initialement prévu (doublement de la grille existante) est conservé.</li> </ul>	Antea Group	Semaine 22
			SETHY	Semaine 21

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
8	<b>Noue enherbée (tranche conditionnelle n°2)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La noue a été ensemencée</li> </ul>  <p style="text-align: center;"><i>Noue enherbée</i></p>		
9	<b>Barrages gabion (tranche conditionnelle n°1)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le deuxième gabion (amont) est en cours de réalisation.</li> <li>• Les gabions sont correctement ancrés dans les talus latéraux et liaisonnés entre eux ; le géotextile a été mis en place à la base de l'ouvrage et remonte le long des flancs jusqu'à la limite des remblais.</li> <li>▪ Lors de la remise en état, un cordon de terre sera réalisé en bordure du chemin.</li> </ul>  <p style="text-align: center;"><i>Barrages gabion amont et aval</i></p>	SETHY	Semaine 22

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
9	<b>Barrages gabion (tranche conditionnelle n°1)</b>	 <p data-bbox="576 987 1070 1014"><i>Ancrage du barrage dans les talus (gabion amont)</i></p>  <p data-bbox="576 1480 1070 1507"><i>Cordon de terre à réaliser lors de la remise en état</i></p>		

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
9	<b>Haies anti-érosion (option)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La tranche optionnelle des travaux sera affermie.</li> <li>▪ 65ml ont été pré-piquetés.</li> <li>▪ Les travaux de plantation seront réalisés courant septembre ou octobre 2015.</li> </ul> <div style="text-align: center;">  <p>Haies anti-érosion (65ml)</p> <p>Localisation des haies anti-érosion pré-piquetées</p> </div>		
9	<b>Divers</b>	<p><b><u>Délais de fin de travaux</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au vu des aménagements supplémentaires souhaités par les élus, une prolongation de travaux sera accordée à l'entreprise (durée à déterminer, dans les limites du mois de juin).</li> <li>• L'entreprise fournira un planning prévisionnel de fin de travaux une fois les aménagements supplémentaires validés/ ou non (d'après le critère financier) par le maître d'Ouvrage.</li> </ul>	SETHY	Semaine 22

Le maître d'œuvre

Le 20 Mai 2015

Guillaume KOESTEL | Antea Group